

# Affaire Fortin : un expert dénonce «l'emprise» du père

Cyrille Louis - 16/03/2009

## La psychiatre, qui a examiné les deux garçons retrouvés fin janvier en Ariège, estime qu'ils présentent des troubles de la personnalité.

C'est une pièce qui pourrait peser lourd au procès de Xavier Fortin qui comparaît demain pour «non-représentation d'enfants» devant le tribunal correctionnel de Draguignan (Var). Le rapport rédigé par la psychiatre qui a rencontré Okwari, 17 ans, et Shahi Yena Fortin, 18 ans, sonne comme une réfutation en règle du système de défense mis en place autour de leur père. Dans ce document long d'une dizaine de pages que Le Figaro a consulté, le docteur Marie-Françoise Grau-Espel dénonce l'«emprise» exercée par le quinquagénaire sur les deux garçons [qu'il a soustraits à leur mère, début 1998](#). Selon elle, ces jeunes gens présenteraient d'ailleurs des troubles de la construction et de la personnalité.

Rédigée à la demande du ministère public, l'expertise bâtit en brèche [la version livrée par les deux adolescents](#). Depuis l'interpellation de leur père à Massat (Ariège), fin janvier, ceux-ci soutiennent en effet avoir librement décidé de fuir le domicile maternel pour partir vivre avec lui, alors qu'ils n'étaient pourtant âgés que de 7 et 8 ans. «Il existe un phénomène de fascination par rapport à leur père que ce dernier a dû entretenir», relève l'expert dans le rapport consacré à Shahi Yena, avant de regretter : «A aucun moment, il n'a été proposé à cet enfant de 7 ans de voir autre chose que la vie qu'on lui fait vivre». S'il ne relève aucun trouble psychiatrique, le médecin croit par ailleurs déceler chez l'un des deux adolescents «une construction de la personnalité faite de contradiction, de clivage et de fausseté de jugement - où il n'a pas eu de choix, seul le mensonge signifiant la liberté».

### «Construction psychique»

En conclusion de son rapport, le docteur Grau-Espel souligne qu'une psychothérapie pourrait aider les deux adolescents à surmonter leurs difficultés. Évoquant Shahi Yena, elle estime que la fin de la clandestinité le «soulage» et prédit que «l'emprise paternelle devrait s'estomper». D'Okwari, elle dit qu'«il est le plus touché par l'influence de son père», et précise : «Le lien qu'il va tisser avec sa mère va être favorable à sa construction psychique, car il semble avoir une personnalité plus souple».

Xavier Fortin avait déjà été condamné par défaut à deux ans d'emprisonnement le 7 janvier 2005. À ses côtés, Me Pascaline Saint-Arroman Petroff devrait souligner qu'à l'époque de la séparation avec son épouse, l'homme «s'est résigné à garder ses enfants à leur demande, parce qu'ils refusaient de retourner chez leur mère». Selon cette spécialiste du droit de la famille, «les vrais responsables de cette situation sont les magistrats qui, à l'époque, n'ont pas su écouter la parole des enfants». Demain, l'avocate devrait solliciter la clémence pour son client, qui se trouve en détention provisoire depuis fin janvier. Partie civile au procès, la mère des deux enfants ne devrait pour sa part pas se présenter à l'audience, par souci de ne pas apparaître comme l'accusatrice de Fortin aux yeux de ses enfants. À plusieurs reprises, ceux-ci ont en effet laissé entendre que leurs «retrouvailles» sont désormais étroitement subordonnées à l'avenir judiciaire de leur père.